Le (PARENTHÈSE)
L'info-parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Numéro 4 -Décembre 2010

Joyeuses Fêtes !

Déjà le mois de décembre! Plus que trois semaines avant les vacances des Fêtes et les retrouvailles en famille et entre amis.

L'occasion est bien choisie pour vous remercier, chers parents, de votre collaboration, si précieuse et tant appréciée par nos équipes-écoles. Nous espérons sincèrement que ce moment de répit sera l'occasion pour vous de vivre des moments privilégiés en compagnie de vos enfants et de ceux qui vous sont chers.

Au nom des membres du Conseil des commissaires et de la direction générale, nous vous souhaitons une année 2011 empreinte de joie et de paix.

Claude Boivin
directrice générale

Andrée Bouchard
présidente

Inscription des élèves Année 2011-2012

Suite à des commentaires reçus et dans le but d'améliorer la stabilité de fréquentation scolaire de ses élèves, la Commission scolaire des Hautes-Rivières est présentement à revoir des éléments importants de sa Politique d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2011-2012.

Précisons que c'est cette politique qui détermine, notamment, les critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire, les règles de répartition de la clientèle des écoles, les critères d'admission à une école offrant un projet particulier, la procédure d'inscription et de choix d'école ainsi que les critères de transfert d'un enfant en cas de surplus d'élèves dans son école de quartier. Vous comprendrez alors que cette politique a des impacts importants pour les élèves et les parents de notre Commission scolaire.

Il est à noter que l'adoption d'une politique à la Commission scolaire est assujettie à un processus de consultation auprès des différentes instances concernées et auprès du Comité de parents.

En conséquence, dès l'adoption de cette politique par le Conseil des commissaires, laquelle est prévue le 17 janvier 2011, nous produirons une édition spéciale du (Parenthèse) afin de bien informer les parents des nouvelles dispositions prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2011-2012.

Nouveaux bassins de fréquentation

En juin 2010, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé à la modification des bassins de fréquentation de certaines de ses écoles. Ces modifications seront effectives à compter de l'année scolaire 2011-2012.

Les bassins de fréquentation des écoles constituent la configuration géographique d'un territoire desservi par chaque école, laquelle précise le nom des rues et, si nécessaire, les adresses résidentielles.

Afin de prendre connaissance des modifications qui peuvent toucher votre secteur, nous vous invitons à visiter notre site Internet à l'adresse suivante : www.csdhr.qc.ca, à la section « Révision de secteurs scolaires ».

Il est à noter que les élèves touchés par ces modifications de bassins et qui seront en 6e année du **primaire** en 2011-2012 **pourront** terminer leur cycle à l'école déjà fréquentée, sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Les modalités pour pouvoir bénéficier de cette possibilité vous seront précisées dans une édition spéciale du « Parenthèse » au début de l'année 2011.

Quant aux élèves des écoles **secondaires** de Saint-Jean-sur-Richelieu touchés par ces modifications, ceux-ci **devront** terminer en 2011-2012 leur cycle à l'école où ils l'ont commencé.

Suggestions de lecture

« Les 1001 livres pour enfants qu'il faut avoir lus avant de grandir » est un ouvrage préfacé par Quentin Blake et réalisé sous la direction de Julia Eccleshare, publié récemment aux éditions du Trécarré. Ce livre est destiné à ceux et celles qui désirent stimuler le goût de la lecture chez les enfants et adolescents. Il propose une sélection des meilleurs ouvrages de fiction tirés du patrimoine littéraire mondial. Les titres sont classés en fonction du public auquel ils sont destinés (0-3 ans, 3+, 5+, 8+, 12+), et par ordre chronologique de parution. Pour chaque titre, qui occupe d'une demi-page à deux pages, on trouve un texte d'appréciation et des informations techniques : titre original et titre français (dans le cas des traductions), pays d'origine, date de première parution, thème et éditeur de la version française. Des suggestions de livres sur un thème connexe sont également proposées dans des encadrés colorés. Un index des auteurs et illustrateurs, de même qu'un index des titres facilitent la consultation.

Le magazine Protégez-vous propose une sélection des 241 meilleurs livres québécois de l'année. Il s'agit du Guide des livres d'ici pour les jeunes, de l'organisme Communication-jeunesse, intégré dans le guide annuel « Jouets 2011 » du magazine présentement en kiosque.

Une nouvelle image corporative

Le 10 novembre dernier, la direction de la Commission scolaire a procédé au dévoilement de sa nouvelle image corporative. Ce nouveau logo est en continuité avec l'ancien logo puisqu'il possède la même symbolique et évoque les mêmes trois thèmes, c'est-à-dire l'élève, les rivières et le territoire, et l'éducation.

Commission scolaire
des Hautes-Rivières

On peut constater que :

- La forme ronde représente à la fois un soleil et la tête d'un élève ou d'un formateur.
- Les couleurs du logo créent un poids vers la base et une légèreté vers le haut.
- L'orangé désigne la jeunesse et la brillance. La base grise illustre la solidité de l'institution, son fondement et sa mission.
- Les bras du personnage en forme d'accolade donnent une impression d'accueil et d'ouverture sur le monde.
- La bande blanche rappelle un livre ouvert sur les connaissances.
- Ensemble, les deux bandes de couleur et la bande blanche dessinent les vagues d'une rivière, source de notre appartenance régionale.

La décision de changer d'image corporative est venue du fait que pour reproduire l'ancien logo, il fallait imprimer en quadrichromie (4 couleurs), ce qui entraînait des coûts supplémentaires non négligeables. Le nouveau logo étant en deux couleurs, il a le net avantage de nous permettre de faire des économies en coûts d'impression.

Lors de la présentation du nouveau logo, madame Claude Boivin, directrice générale, a tenu à souligner que la transition entre l'ancien et le nouveau logo se fera de façon graduelle. « Le matériel portant le nouveau logo ne sera imprimé que lorsque toutes les quantités déjà produites auront été épuisées. Rien ne sera jeté. De plus, les enseignes sur les façades des écoles qui présentent le logo actuel ne seront remplacées qu'à la fin de leur cycle de vie normal. » a-t-elle précisé.

Le nouveau logo a été adopté par les membres du Conseil des commissaires le 8 novembre dernier. À cette occasion, la présidente de la Commission scolaire, madame Andrée Bouchard, a rappelé que ce logo n'avait pas été commandé mais provenait plutôt d'une initiative d'un graphiste qui collabore avec la Commission scolaire depuis plusieurs années. « Nous sommes heureux d'actualiser notre image corporative car c'est une façon de rappeler à tous que notre présence est essentielle et que nous jouons un rôle important dans la communauté, non seulement en éducation mais aussi au chapitre du développement socio-économique de la région. » a souligné madame Bouchard.

Des services d'accompagnement et de soutien aux établissements scolaires

Pour assurer pleinement la qualité des services, le personnel du Centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières offre un soutien efficace à ses écoles ainsi qu'à ses centres de formation par le biais de différents services regroupés sous l'autorité de la direction générale. Selon l'importance des commissions scolaires, ces services peuvent prendre des dénominations différentes :

- Service des ressources humaines : dotation de personnel, administration des conventions collectives, santé et sécurité, plan de développement du personnel, programme d'insertion professionnelle, etc.
- Service des ressources financières : gestion des fonds de la commission scolaire, perception des taxes, élaboration des budgets, suivi budgétaires, etc.
- Service des ressources matérielles : développement durable, entretien physique et préventif et réparation des équipements et des bâtiments, construction, etc.
- Service du transport scolaire : élaboration des circuits, gestion des règles de sécurité, etc.
- Service éducatif aux jeunes : développement et répartition des activités éducatives, recherche et développement pédagogique, formation, création de matériel de soutien à l'enseignement, organisation et répartition des services complémentaires, etc.
- Service d'éducation des adultes et de formation professionnelle : développement des activités éducatives, gestion des inscriptions, reconnaissance des acquis, etc.
- Service des technologies de l'information et des communications : soutien et entretien des systèmes informatiques, implantation et développement des applications pédagogiques, développement de réseau de télécommunication, etc.
- Service du secrétariat général et des communications : procès-verbaux du Conseil des commissaires et du Comité exécutif, archives, accès à certains documents de la Commission scolaire, dossiers légaux, assurances, plans de mesures d'urgence, traitement des plaintes, communications avec les médias, les parents, le personnel et l'ensemble de la population, etc.

Perles d'enfants

Maxime, un élève du 1er cycle, s'adressant à sa mère au cours des premiers jours d'école et période de canicule : « Maman j'ai beaucoup aimé mon cours d'anglais aujourd'hui ». Sa mère, enchantée, lui demande pourquoi. Maxime lui répond : « Parce que j'étais assis devant le ventilateur ! » - Envoyée par Lucie Lebeau, directrice de l'école Bruno-Choquette

Au début de l'année scolaire, l'école Jean-XXIII a accueilli un nouvel élève, prénommé Peng Fei. Comme cet élève ne parlait que le mandarin et un peu d'anglais, il s'exprimait rarement dans la classe. Or, un jour qu'il apprenait à se balancer, Peng Fei s'est mis à rire aux éclats. Un autre élève s'est alors exclamé : « Hé, il rit en français! » - Envoyée par Julie Bazinet de l'école Jean-XXIII

La petite Léa-Rose, 4 ans, parle à sa maman de la chef-cuisinière de la garderie qu'elle fréquente : « Maman, Maryse est vraiment bonne pour faire des dîners. C'est une cuisine! » - Envoyée par sa maman Hélène

Ils sont là pour vous représenter !

Le 5 octobre dernier avait lieu l'élection des membres de l'exécutif du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Voici la liste des parents élus pour l'année scolaire 2010-2011 :

Ginette Rathé, présidente, Polyvalente Marcel-Landry
Michaël Brisson, vice-président, école des Prés-Verts
Julie Bellavance, secrétaire, Polyvalente Marcel-Landry
Marylaine de Chantal, trésorière, école Jeanne-Mance
Sonia Boulay, commissaire parent niveau primaire, école Saint-Vincent
Manon Côté, commissaire parent niveau secondaire, Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Josée Hébert, représentant au Comité consultatif du transport, école Saint-Alexandre

La nouvelle présidente, madame Ginette Rathé, s'implique dans le milieu scolaire depuis maintenant 13 ans. Elle s'est d'abord fait élire au conseil d'établissement de l'école Hamel lors de la rentrée scolaire de sa fille, et s'est jointe au comité de parents de la Commission scolaire dès l'année suivante. Elle a accédé au rôle de secrétaire il y a deux ans et a assuré l'intérim après le départ du président en mars dernier.

Fermeture des écoles en cas de force majeure

La décision de fermer ou non les écoles est prise à partir des informations reçues des différents milieux, notamment auprès des corps policiers ou des services de la voirie provinciale quant à l'état des routes. En principe, cette décision est prise avant 6 h pour l'ensemble des écoles et des centres de la Commission scolaire. Lorsque la Commission scolaire décide de fermer ses établissements en raison de l'impossibilité de transporter les élèves, un avis est alors diffusé par les médias suivants : BOOM FM 104,1, Radio-Canada, Réseau TVA, Météo Média, et M-105 FM (Granby).

Un avis à cet effet est également affiché sur la page d'accueil du site Internet de la Commission scolaire (www.csdhr.qc.ca). Il est à noter que si les écoles demeurent ouvertes lors d'intempérie, aucun avis n'est diffusé. Il va de soi que la fermeture de l'école entraîne la fermeture du service de garde de l'école. Donc, s'il y a une tempête lors de journées pédagogiques, cette même procédure s'applique pour la fermeture des services de garde.

En cours de journée

À moins de circonstances exceptionnelles, la Commission scolaire n'interrompt pas les cours lorsqu'une tempête survient en cours de journée. Dans ce cas, il est considéré que l'endroit le plus sécuritaire pour les élèves est dans l'école et non sur la route. Les élèves sont retournés à la fin des cours ou de la tempête ou lorsque les routes sont dégagées.

Toutefois, s'il s'avérait plus sécuritaire de faire sortir les élèves, la direction d'école pour le niveau primaire informera les parents du retour des enfants. Aucun élève du primaire ne sera retourné chez lui s'il n'y a personne pour le recevoir, d'où l'importance de fournir une deuxième adresse en cas d'urgence. Lorsque, pour une autre raison fortuite, les cours doivent être annulés dans une ou plusieurs écoles, la même procédure s'applique.